

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Mercredi 10 Avril 2019

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	4
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	4
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	5
IV – VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2019	5
V – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018....	6
VI – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 AVEC ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS	7
VII – BUDGET ANNEXE EAU : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018	11
VIII – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	12
IX – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018	13
X – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	14
XI – MODIFICATION DE L'ACTE DE CRÉATION CONCERNANT LA RÉGIE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES	15
XII – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE POSTES.....	16
XIII – PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2019.....	17
QUESTIONS DIVERSES.....	17

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 10 Avril 2019 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David – COULET Suzanne - DATO Élisabeth - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy (arrivé à 20H40) - NIEL Marie-Thérèse - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : BERNARD Philippe (Procuration à BENEZET Jean-Charles) - FONTBONNE Céline (Procuration à ROUX Marie-Christine) – Philippe ROUX (Procuration à COULET Suzanne) - SIRVIN Jean (Procuration à MALAVELLE William) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire communique deux informations avant de passer à l'ordre du jour.

- ✓ En premier lieu, il annonce que le projet d'implantation de l'antenne relais 4 G sur le quartier des Pensions est stoppé jusqu'à la fin du mandat. Il donne lecture d'une déclaration en ce sens.

**Intervention de Monsieur le Maire en début de Conseil Municipal
au sujet de l'antenne 4G**

"Depuis plusieurs mois à présent, le projet de l'implantation d'une antenne 4G par les sociétés Orange et Free sur le site des Pensions a été débattu à de nombreuses reprises. Je citerai la Commission Municipale à l'Aménagement de la ville et à l'environnement, le 2 octobre 2018, le Comité Consultatif à l'Environnement, le 26 novembre 2018, les Conseils Municipaux des 16/10/18, 20/11/18, 18/12/18, 22/01/19, 14/03/19 et enfin les réunions publiques des 14/02/19 et 07/03/19.

Comme promis en Conseil Municipal, à l'issue de ce processus, et après avoir été à l'écoute de différents concitoyens (par courrier ou lors des permanences), pas forcément ceux que l'on entend le plus ou ceux qui parlent le plus fort, je vous informe que ce projet est stoppé d'une part sur le site des Pensions et d'autre part sous ce mandat. Le groupe Orange en est informé."

En réponse à la question de William MALAVELLE, Monsieur le Maire précise que la délibération qui s'y rapportait ne sera pas retirée.

Suzanne COULET fait remarquer qu'il s'agit là d'une décision plutôt contradictoire.

Monsieur le Maire expose qu'il se situe dans la même démarche que pour les autres projets d'antennes qui n'ont pas vu le jour auparavant, en 2007 et 2012. Les délibérations n'avaient alors pas été retirées.

- En second point, Monsieur le Maire annonce le retrait de la délégation Jeunesse et Conseil Municipal Jeunes qui était donné à Virginie SORTAIS. C'est Nathalie THIBONNIER qui prendra le relais.

XXXXX 20H40 Arrivée de Rudy MONIER XXXXX

Approbation du compte rendu de la séance du 14 Mars 2019

William MALAVELLE annonce que son groupe ne participera pas au vote du compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 14 Mars 2019 en raison des conditions très autoritaires dans lesquelles la séance précédente a été interrompue.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	6

Le Conseil Municipal, APPROUVE, par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 0 "Abstentions" et 6 "Refus de vote", le compte rendu du Conseil Municipal du 14 Mars 2019.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire énonce les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2019-002	Choix de la société RICOH France pour l'achat et la maintenance du parc de photocopieurs des services municipaux.	Achat de quatre photocopieurs pour un montant total de 10.334,56 € H.T (soit 12.401,47 € TTC) et contrat de maintenance annuelle de 2.755,36 € HT (soit 3.306,43 € TTC) Durée ferme de cinq ans pour le contrat de maintenance.
DEC2019-003	Choix du cabinet IGEADT pour le marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie et de réseaux divers.	Taux de mission de base complète : 3,20 % Marché à bons de commande conclu pour 1 an, reconductible 3 fois. Montant minimum annuel 4.000 euros
DEC2019-004	Avenant n° 1 au marché passé avec la société LOGITUD pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de logiciels de gestion des administrés de la Commune de Saint Christol-lez-Alès.(MAPA 2016—007)	Avenant sans incidence financière. Il s'agit d'une modification technique liée à la migration des modules Suffrage et Suffrage ILE vers Suffrage WEB

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil.

Le compte rendu des commissions a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Certains, rédigés tardivement, ont été déposés ce soir sur les tables.

1. **Commission Culture et Festivités** (réunion du 18 mars 2019) – Cf. Annexe – Doc N°1
2. **Commission de la Communication** (réunion du 1^{er} avril 2019) – Cf. Annexe – Doc N°2
3. **Commission des Ressources Humaines** (réunion du 02 avril 2019) – Cf. Annexe – Doc N°3
Laurence MARTIN, Adjointe au personnel, mentionne un oubli au niveau du tableau relatif à la création d'un poste, lequel sera créé uniquement si l'agent concerné réussit le concours.
4. **Commission des Finances** (réunion du 03 avril 2019) – Cf. Annexe – Doc N°4
5. **Commission Sports et Loisirs** (réunion du 03 avril 2019) – Cf. Annexe – Doc N°5
6. **Commission Enfance et Éducation** (réunion du 05 avril 2019) – Cf. Annexe – Doc N°6
7. **Commission Travaux et Voirie** (réunion du 09 avril 2019) – Cf. Annexe – Doc N°7

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait part des réunions qui vont se dérouler à l'Agglo, demain Jeudi 11 Avril : le Bureau et le Conseil Communautaires avec pour point principal le vote du Budget de l'Agglo.

A l'ordre du jour seront abordés également les points suivants :

- ✓ Vote du Fonds de concours (Projet des trottoirs Ancien Chemin de Sommières)
- ✓ Vote du budget qui intègre le projet de déviation de Saint Christol (Études et achats de terrains).
- ✓ Projet de Schéma départemental du Gard pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Alès dispose de 26 places et le Préfet souhaiterait déplacer l'aire actuelle qu'il estime ne pas être dans un état suffisamment correct.

Monsieur le Maire annonce qu'une commission des affaires communautaires sera organisée prochainement pour aborder le sujet des transferts de compétences Eau et Assainissement.

IV – VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2019

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit voter les taux des trois taxes de la fiscalité locale concernant l'année 2019 à partir des éléments figurant dans le tableau MI 1259 transmis par les services de la DGFIP (Cf. **Annexe – Doc N°8**).

Jérôme MEYNIER présente à partir d'un power point, le tableau synthétique qui ne présente pas de grande surprise.

A la question de Suzanne COULET au sujet de l'exonération ou pas du Foncier sur le non bâti pour les exploitations en "Bio", Jérôme MEYNIER indique qu'il se renseignera à ce sujet et qu'il en fera part aux Conseillers.

Pour 2019, il est proposé de maintenir les taux de ces trois taxes au même niveau que celui de 2018 et des années précédentes, soit les taux figurant dans le tableau ci-après :

Taxes locales	Bases fiscales Prévisionnelles 2019 (Source état 1259 - DGFIP)	Taux proposés au vote	Produit fiscal correspondant
Taxe d'habitation	8 152 000	16,76 %	1 366 275 €
Taxe sur le foncier bâti	7 464 000	20,24 %	1 510 714 €
Taxe sur le foncier non bâti	78 700	79,76 %	62 771 €
Total du produit fiscal attendu en 2019	-	-	2 939 760 €

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE, par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", les taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2018.

V – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire expose que le Conseil doit procéder au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'année 2018 selon la procédure définie par le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1612-12).

Jérôme MEYNIER présente l'ensemble des éléments comptables concernant cet exercice, lesquels ont été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM et figurent dans le tableau ci-après :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	5 160 414,47 €	5 864 903,75 €	704 489,28 €
	Résultats antérieurs reportés (2017)			668 800,41 €
	Résultat à affecter (Résultat de clôture)			1 373 289,69 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	958 541,52 €	759 827,09 €	- 198 714,43 €
	Résultats antérieurs reportés (2017)			- 339 690,55 €
	Solde global d'exécution (Résultat de clôture)			- 538 404,98 €
Résultat de clôture 2018 avant affectation des Restes à Réaliser (RAR) à reporter en N+1				834 884,71 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Investissement	94 672,16 €	8 638,29 €	- 86 033,87 €
	Résultat cumulé (y compris RAR en Investissement)			748 850,84 €

1 – Adoption du Compte Administratif du Budget Principal, pour l'exercice 2018

Jean-Charles BENEZET, Maire, quitte la séance.

Henri FRANCES, Premier Adjoint, préside la séance et en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil Municipal adopte par 22 voix "Pour", 06 voix "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote", le Compte Administratif de l'exercice 2018.

2 - Adoption du Compte de Gestion du Budget Principal, pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Jérôme MEYNIER informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur de la Perception d'Alès Municipale et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune concernant le Budget Principal.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal adopte par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "abstentions" et 0 "Refus de vote", le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Principal pour le même exercice.

VI – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 AVEC ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que le vote du Budget Primitif de l'exercice 2019 interviendra après le vote de l'affectation du résultat constatée à la clôture de l'exercice 2018.

Un vote spécifique aura lieu également pour le détail des subventions attribuées par la collectivité aux différents organismes (offices, associations, ...).

1) Affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Jérôme MEYNIER qui présente les éléments suivants :

SECTION	Résultats de clôture au 31 décembre 2018
Investissement	- 538 404,98 €uros
Fonctionnement	1 373 289,69 €uros
TOTAL	834 884,71 €uros

Le détail des Restes à Réaliser (RAR) de la section d'investissement, à reporter sur l'exercice 2019, tels que figurant ci-après :

- Restes à réaliser en dépenses - 94 672,16 €uros
- Restes à réaliser en recettes 8 638,29 €uros
- Solde RAR - 86 033,87 €uros

Le **besoin de financement** de la section d'investissement est de :

- **538 404,98 €** (déficit section Investissement 2018)
- 86 033,87 € (solde RAR)
- Soit - **624 438,85 €**

Reprise des résultats de l'exercice 2018	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement (Recettes) BP 2019	624 438,85 €
	Report en fonctionnement en Recettes (compte 002) BP 2019	748 850,84 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal décide par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "Abstentions" et 0 "Refus de vote" d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 1 373 289.69 €, tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

a. Vote de la section de Fonctionnement

✓ ***Recettes de Fonctionnement***

Monsieur le Maire propose de voter les Recettes de la Section de Fonctionnement du Budget 2019 dont le montant s'élève à **6 380 050,84 €**.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Les Recettes de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2019 sont adoptées par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

✓ ***Subventions aux associations ou organismes***

Monsieur le Maire précise qu'il faut être clair sur le fait qu'aucune baisse des subventions aux associations n'a été décidée pour 2019.

Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Imputation budgétaire	Montant de la subvention
Subvention 2019	CCAS de St Christol Lez Alès	Établissement Public Administratif	Article 657362	72 200,00 €
Subvention 2019	Comité des Œuvres Sociales (COS)	Association	Article 6574	18 030,00 €
Subvention 2019 FPH	Fonds de Participation des Habitants	Association	Article 6574	630,00 €
Subvention 2019	AGOLIM	Association	Article 6574	3 150,00 €
Subvention 2019	Office Municipal de la Culture	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	28 206,00 €
Subvention 2019	Office Municipal De la Solidarité	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	7 051,50 €
Subvention 2019	Office Municipal du Sport	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	35 257,50 €
Subvention 2019	Graine de Lire – Pages Ouvertes	Association	Article 6574	4 500,00 €

Subvention "Festival des Mômes" 2019	Association 'Les Polymusicales'	Association	Article 6574	12 000,00 €
Subvention 2019 Comité des Festivités	Comité des Festivités	Association	Article 6574	6 000,00 €
Subvention 2019	Prévention Routière	Association	Article 6574	270,00 €
Subvention 2019	Psychologue scolaire – Association Psychologie Écoles Cévennes (PEC)	Association	Article 6574	135,00 €
TOTAL à verser				187 430,00 €

(1) Cette subvention sera versée sur la base de l'état détaillé des critères de répartition remis par les offices.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote du montant des subventions allouées aux associations ou organismes.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal décide par 23 voix 'Pour', 0 'Contre', 6 "abstentions" et 0 "Refus de vote", de verser aux organismes et aux associations, au titre de l'exercice 2019, les subventions figurant dans le tableau ci-dessus.

✓ Dépenses de Fonctionnement

Monsieur le Maire propose de voter les Dépenses de la Section de Fonctionnement du Budget 2019 dont le montant s'élève à **6 380 050,84 €**.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Les Dépenses de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2019 sont adoptées par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

✓ Totalité de la Section de Fonctionnement

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote sur la totalité de la section de Fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à hauteur de **6 380 050,84 €**.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

La Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2019 est adoptée par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

b. Vote de la Section d'Investissement

✓ Recettes d'Investissement

Monsieur le Maire propose de voter les Recettes de la Section d'investissement du Budget 2019 dont le montant s'élève à **2 857 232,14 €**.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Les Recettes de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2019 dont le montant total est de 2 857 232,14 € sont adoptées par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

✓ **Dépenses d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter les Dépenses de la Section d'investissement du Budget 2018 dont le montant s'élève à 2 857 232,14 €.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Les Dépenses de la Section d'Investissement du Budget Primitif de l'exercice 2019 dont le montant s'élève à 2 857 232,14 € sont adoptées par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

✓ **Totalité de la Section d'Investissement**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote sur la totalité de la section d'Investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à hauteur de 2 857 232,14 €.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

La Section d'Investissement du Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 2 857 232,14 € est adoptée par 23 voix "Pour", 5 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

c. Vote du Budget Global 2019

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote global du Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, toutes sections confondues, à hauteur de 9 237 282,98 €.

Sections du budget 2019	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 380 050,84 €	6 380 050,84 €
INVESTISSEMENT	2 857 232,14 €	2 857 232,14 €
TOTAL	9 237 282,98 €	9 237 282,98 €

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal adopte par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote", le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 9 237 282,98 €.

VII – BUDGET ANNEXE EAU : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance à partir des documents disponibles sur le portail CICM du détail du résultat de clôture du Budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018, le Conseil va procéder au vote du compte administratif et au vote du compte de gestion de l'année 2018.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2018	9 260,43 €	8 753,64 €	- 506,79 €
	Résultats antérieurs reportés (2017)	1 995,02 €	0 €	- 1 995,02 €
	Résultat à affecter (Résultat de clôture)	11 255,45 €	8 753,64 €	- 2 501,81 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	0 €	0 €	0 €
	Résultats antérieurs reportés (2017)			0 €
	Solde global d'exécution (Résultat de clôture)			0 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés 2018 (y compris RAR en Investissement.)		11 255,45 €	8 753,64 €	- 2 501,81 €

1 – Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Eau

Jean-Charles BENEZET, Maire, quitte la séance.

Henri FRANCES, Premier Adjoint, préside la séance et en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2018.

2 – Adoption du Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Eau

Monsieur le Maire réintègre la séance et informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur en poste à la Perception d'Alès Municipale et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune concernant le Budget Annexe de l'eau.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Eau, pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget de l'Eau pour le même exercice.

VIII – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal doit procéder au vote du Budget Primitif 2019 concernant le service de l'Eau sur la base du projet de budget envisagé pour le présent exercice.

Il convient également de voter l'affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation constaté au 31 décembre 2018, celui-ci ayant vocation à être intégré dans le Budget Primitif de l'année en cours.

1. Affectation du Résultat de l'exercice 2018

Jérôme MEYNIER, propose d'affecter le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2018, soit – 2 501,81 €, de la manière suivante :

Reprise du résultat l'exercice 2018	Prévision d'affectation en Réserve (compte 1068) en section d'investissement du BP 2019	0,00 €
	Report en section d'exploitation en Dépenses – BP 2019	– 2 501,81 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

L'affectation du Résultat de l'exercice 2018 au Budget Annexe de l'Eau 2019 est approuvée à l'unanimité.

2. Budget Primitif de l'Eau 2019

Jérôme MEYNIER présente l'organisation du budget primitif de l'eau pour l'exercice 2019. Les recettes et les dépenses s'équilibrent de la manière suivante :

Section d'Exploitation	11 601,81 €
Section d'Investissement	0,00 €
TOTAL	11 601,81 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.
Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2019, est approuvé à l'unanimité.

IX – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Au même titre que le Budget Principal, le Budget annexe de l'Assainissement doit faire l'objet d'un vote concernant son exécution durant l'exercice précédent.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance à partir des documents disponibles sur le portail CICM du détail du résultat de clôture de l'exercice 2018, il doit procéder au vote du Compte Administratif et au vote du Compte de Gestion de l'année 2018 dont le détail figure dans le tableau suivant :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2018	30 505,32 €	61 461,43 €	+ 30 956,11 €
	Résultats antérieurs reportés (2017)		19 405,30 €	+ 19 405,30 €
	Résultat à affecter (Résultat de clôture)	30 505,32 €	80 866,73 €	+ 50 361,41 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	61 633,67 €	62 307,69 €	+ 674,02 €
	Résultats antérieurs reportés (2017)	20 540,02 €		- 20 540,02 €
	Solde global d'exécution (Résultat de clôture)	82 173,69 €	62 307,69 €	-19 866,00 €
Résultat de clôture 2018 avant affectation des Restes à Réaliser (RAR) à reporter en N+1				+ 30 495,41 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés 2018 (Y compris RAR en Investissement)				+ 30 495,41 €

1 – Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018

Jean-Charles BENEZET, Maire, quitte la séance.

Henri FRANCES, Premier Adjoint, préside la séance et en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, par 28 voix "Pour", 0 voix "Contre", 0 abstention, 0 "Refus de vote", le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2018.

2 – Adoption du Compte de Gestion du Budget Annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire réintègre la séance et informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur de la Perception d'Alès Municipale et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune concernant le budget annexe de l'assainissement.

Il demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, par 29 voix "Pour", 0 voix "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget de l'Assainissement pour le même exercice.

X – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal doit procéder au vote du Budget Primitif 2019 concernant le service de l'assainissement sur la base du projet de budget envisagé pour le présent exercice.

Il convient également de voter l'affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation constaté au 31 décembre 2018, celui-ci ayant vocation à être intégré dans le Budget Primitif de l'année en cours.

1. Affectation du Résultat de l'exercice 2018

Jérôme MEYNIER expose la décomposition du résultat de clôture de l'exercice 2018 telle que décrite dans le tableau ci-après :

Reprise des résultats de l'exercice 2018	Affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement (Recettes) BP 2019	19 866,00 €
	Report en section d'exploitation en Recettes BP 2019	30 495,41 €

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil adopte à l'unanimité, par 29 voix "Pour", 0 voix "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", l'affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation du Budget Annexe de l'Assainissement, pour l'exercice 2018, soit 50 361,41 €, de la manière suivante :

- En recette de la section d'investissement du Budget Primitif de l'année 2018, au compte 1068, pour un montant de 19 866,00 €.
- En report, en recette de la section d'exploitation du budget 2018, pour 30 495,41 €

2. Budget Primitif de l'assainissement 2019

Jérôme MEYNIER présente au Conseil Municipal l'organisation du Budget Primitif de l'assainissement pour l'exercice 2019 relative à la gestion du service de l'assainissement et les conditions de réalisation de l'équilibre pour les recettes et les dépenses inscrites au niveau des sections d'exploitation et d'investissement.

Pour l'exercice 2019, les recettes et les dépenses inscrites au Budget Primitif de l'assainissement s'équilibrent de la manière suivante :

- en section d'exploitation	74 243,41 €
- en section d'investissement	67 997,00 €
soit un TOTAL de	142 240,41 €

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2019 concernant le Budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2019.

XI – MODIFICATION DE L'ACTE DE CRÉATION CONCERNANT LA RÉGIE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que les dépôts de fonds de la régie de location des salles municipales étaient effectués jusqu'à récemment auprès de La Banque Postale. Une décision de cet organisme visant à refuser les dépôts en espèces oblige la commune à ouvrir un nouveau compte de dépôts de fonds mais cette fois-ci auprès des services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la modification de l'acte de création concernant la Régie de Location des salles municipales.

XII – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE POSTES

La proposition de création d'emplois figurant dans le tableau ci-après fait suite à la réunion de la Commission des Ressources Humaines du 02 avril 2019.

Les caractéristiques et les motivations conduisant à la création des postes concernés sont les suivantes :

CREATION DE POSTES 2019					
Filière	Grade	TC : Temps Complet TNC : Temps Non Complet	Temps de travail hebdomadaire	Motivation	Date d'effet
FILIERE TECHNIQUE	1 Adjoint technique ppal 2ème classe	T.C.	35H00	Avancement de grade	01/06/2019
	1 Adjoint technique ppal 1ère classe	T.C.	35H00	Avancement de grade	01/06/2019
	1 Agent de maîtrise ppal	T.C.	35H00	Avancement de grade	01/06/2019
	1 Agent de maîtrise	T.C.	35H00	Promotion interne	01/06/2019
	1 Technicien principal 1ère classe	T.C.	35H00	Avancement de grade	01/07/2019
	1 Adjoint technique	T.C.	35H00	Stagiairisation	01/11/2019
	1 Adjoint technique	T.N.C.	24H00	Stagiairisation	01/06/2019
	1 Adjoint technique	T.N.C.	31H00	Stagiairisation	01/07/2019
	1 Adjoint du patrimoine	T.C.	35H00	Stagiairisation	01/06/2019
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe	T.N.C.	17H30	Avancement de grade	01/06/2019
	1 Adjoint administratif ppal 1ère classe	T.C.	35H00	Avancement de grade	01/06/2019
	Rédacteur ppal 1ère classe	T.C.	35H00	Avancement de grade	01/07/2019

FILIERE ANIMATION	1 adjoint animation ppal 1ère cl	T.C.	35H00	Avancement de grade	01/06/2019
	1 animateur	T.C.	35H00	Nomination à la suite de concours	01/07/2019
FILIERE POLICE MUNICIPALE	1 Chef de service ppal 1ère classe	T.C.	35H00	Avancement de grade	01/07/2019
FILIERE CULTURELLE	1 adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	T.N.C.	28H00	Augmentation temps de travail	01/06/2019

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil APPROUVE, à l'unanimité, la création des 16 emplois permanents, et DECLARE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

XIII – PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le Maire expose que le plan de formation présenté au titre de l'année 2019 (**Cf. Annexe – Doc N°9**) résulte de la convergence des besoins individuels formulés par les agents et des besoins liés aux projets de service de la collectivité. Il expose dans un premier temps les axes prioritaires, sont ensuite déclinés l'ensemble des stages et sessions de formation.

Ce document a été examiné en Comité Technique le 20 mars 2019 et en Commission des Ressources Humaines le 02 avril 2019.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le plan de formation du personnel communal pour l'année 2019

QUESTIONS DIVERSES

1. Décès de personnalités de la commune

Monsieur le Maire fait part de deux décès :

- ✓ Madame Germaine TROUCHAUD, auprès de laquelle la commune avait acquis la propriété du Rouret en viager.
- ✓ Monsieur Charles ROCHE qui a fait don d'un bien immobilier à la commune.

2. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal. Celui-ci devrait se dérouler le Mercredi 15 Mai 2019.

3. Composition des bureaux de vote pour les élections européennes

William MALAVELLE souhaiterait connaître la composition des bureaux de vote pour les élections européennes qui se dérouleront le Dimanche 26 Mai 2019.

Monsieur le Maire indique que l'information sera diffusée par mail prochainement.

4. Vins locaux récompensés au Salon de l'Agriculture 2019

Christian LASH propose d'offrir aux Conseillers d'offrir, à l'occasion du prochain Conseil Municipal, une dégustation des vins qui ont été primés au dernier Salon de l'Agriculture de Mars 2019.

5. Commission Urbanisme

David BENKEMOUN informe les Conseillers de la prochaine réunion de la Commission d'Urbanisme, le 16 Avril 2019 à 19H00. Sera abordée la modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15
